République Démocratique du Congo Gouvernement de la République



MINISTERE DES MINES

Lo Ministro

LE MINISTRE DES MINES

Vu la Constitution du 18 Février 2006, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 11 Janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement son article 93 ;

Vu la Loi Organique n°16/001 du 03 Mai 2016 fixant l'organisation et le fonctionnement des Services Publics du Pouvoir Central, des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées, spécialement ses articles 2, 24, 25, 26 et 27 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 Juillet 2002 portant Code Minier, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 09 Mars 2018 ;

Vu la Loi n°16/013 du 15 Juillet 2016 portant Statut des Agents de carrière des Services Publics de l'Etat, spécialement ses articles 2, 16, 17 et 19 ;

Vu le Décret-Loi n°017-2002 du 03 Octobre 2002 portant Code de conduite de l'Agent Public de l'Etat ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, l'Ordonnance n°82-027 du 19 Mars 1982 fixant l'organisation et le Cadre Organique des Ministères du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°82-029 du 19 Mars 1982 portant Règlement d'Administration relatif à la carrière du Personnel de carrière des Services Publics de l'Etat, spécialement ses articles 6 et 8 ;

Vu l'Ordonnance n°82-032 du 19 Mars 1982 portant Règlement d'Administration relatif à la cotation et à l'avancement en grade du Personnel de carrière des Services Publics de l'Etat ;



Vu l'Ordonnance n° 19/056 du 20 Mai 2019 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu l'Ordonnance n° 19/077 du 26 Août 2019 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 20/016 du 27 Mars 2020 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 20/017 du 27 Mars 2020 fixant les attributions des Ministères, spécialement son article 1er alinéa B, point 22 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 Mars 2003 portant Règlement Minier, tel que modifié et complété par le Décret n°18/024 du 08 Juin 2018 ;

Vu l'Arrêté Ministériel n°060/ME/MIN.FP/2019 du 06 Mai 2019 portant agrément provisoire du Cadre et des Structures Organiques du Secrétariat Général des Mines ;

Attendu que la désignation des concernés est conforme aux dispositions statutaires et règlementaires en vigueur et vise à assurer la continuité et le bon fonctionnement de Divisions Provinciales des Mines et Géologie du Secrétariat Général des Mines ;

Considérant dès lors que leur désignation au grade de commandement est conforme aux dispositions statutaires et règlementaires en vigueur et n'entraînera aucune impasse budgétaire ;

Vu les dossiers Personnels et Administratifs des intéressés ;

Vu la lettre n° CAB.MIN/MINES/01/00550/2020 du 30 Mai 2020 adressée à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ayant trait à la demande d'autorisation de signature des Arrêtés Ministériels et Commission d'Affection portant permutation, nomination et/ou désignation des cadres au sein de l'Administration des Mines et des services Spécialisés du Ministère des Mines ;



Considérant l'impérieuse nécessité de procéder à la restructuration de la mise en place générale du 29 Août 2018 des Directeurs-Chefs des Services du Secrétariat Général des Mines, en vue de renforcer la lutte contre la fraude minière et les activités minières illicites d'une part, et la politique de mobilisation des recettes d'autre part, en plaçant l'homme qu'il faut à la place qu'il faut ;

Sur proposition du Secrétaire Général aux Mines.

ARRETE:

Article 1er

Sont désignés Directeurs-Chefs des Services du Secrétariat Général des Mines, les Fonctionnaires de l'Administration des Mines dont les noms, postnoms, prénoms, matricules, grades statutaires, anciennes fonctions sont repris dans la Commission d'affectation collective n° 0002/CAB.MIN/MINES/01/2020 du 15 Septembre 2020 portant restructuration de la mise en place des Directeurs-Chefs des services du Secrétariat Général des mines, en annexe.

Article 2

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 3

Le Secrétaire Général aux Mines est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 1 5 SEPT 2020

Prof. Willy KITOBO SAMSONI

République Démocratique du Congo Gouvernement de la République



5 SEPT 2020

COMMISSION D'AFFECTATION COLLECTIVE N°...?.CAB.MIN/MINES/01/2020 DU.......PORTANT MISE EN PLACE DES DIRECTEURS-CHEFS DES SERVICES DU SECRETARIAT GENERAL DES MINES

les fonctions des Directeurs-Chefs des Services dans les Directions reprises en regard de leurs noms : Les Fonctionnaires dont les noms, post-noms, matricules et grades repris ci-dessous sont mis à la disposition du Secrétariat Général des Mines pour exercer

8	05	2	8	2	2	2
Emmanuel	Mr. MBUANGI PHOBA Gregoire	Mr. MWANOMBEY EKUROBI Honoré	Mr. INKIBA BATOKO Arsène	Mr. RAMAZANI LUTUBA Jacques	Mr. MALOBA KITUMBA Pierrot	Nons, Post-Nons et Prénons
601.850	450.670	116.710	575.082	421.305	472.709	Matr.
ATA2	ATA2	8	TATA	Directeur	ATA2	Grade Statutaire
L2/Géologie	du Personnel	G3 Gestion du Personnel	L2/Géologie	L2 Economie	L2/Droit	Niveau d'Etudes
Tanganyika	Kongo-Central	Kwilu	Equateur	Maniema	Tanganyika	Province d'origine
Directeur-Chef de Service des Mines	Directeur-Chef de Service Administration et Finances	Direction-Oref de Service des Ressources Humaines	Chef de Division suivi et contrôle des activités de Recherches Minières et de Carrières/Direction Géologie	Directeur-Chef de Service de Protection de l'Environnement Minier	Osef de Division Provinciale/Haut-Katanga	Fonctions actuelles
Directeur-Chef de Service des	Directeur-Chef de Service Administration et Finances	Direction-Chef de Service des Ressources Humaines	Directeur-Chef de Service de Carrières	Directeur-Chef de Service d'Hygiène, Sécurité et Protection	Directeur-Chef de Service de Règlementation et Contentieux	Nouvelles fonctions
Maintien	Maintien	Maintien	Promotion	Permutation	Promotion	Observations

3*** Etage, Hötel du Gouvernement, Place Royal, Boulevard du 30 Juni - Kinshana/Gombe - RDC Site Web : www.mnest-dc.pd

Enal: info@mines.rdc.od

Page 2 de la Commission d'Affectation Collective n° ... OCCL 2... CAB.MIN/MINES/01/2020

10 Mr. NDIMUBANZI NGOROBA 575.044 CD Germm 10 Emmanuel S75.044 ATA2 Ingénis 11 Mr. MBONA ZUABISALA Breloc 342.348 CD G3 Fra 12 Mr. FUNDI MUKATA Albert 307.812 CD L2 SPA 13 Polydore 575.139 CD L2 Géo	12 Géologie	Maniema	The state of the s	
Mr. NDIMUBANZI NGOROBA 575.044 ATA2 Emmanuel STADA S75.044 ATA2 Mr. MBOMA ZUABISALA Breloc 342.348 CD Mr. FUNDI MUKATA Albert 307.812 CD			Directeur-	Directeur-Chef de Service
Mr. PUNDI MUKATA Albert 307 817		Maniema	la Cellul	la Cellule Technique d'Appui
Mr. NDIMUBANZI NGOROBA 575.044 CD Mr. MBONA ZUABISALA Breloc 342.348 CD			Newstan	Product Constitution of the Constitution of th
Mr. NDIMUBANZI NGOROBA 575.044 ATA2	B G3 Français	Kwilu	d'Etudes	Directeur-Chef de Service d'Etudes et Planification
Mr. NDIMUBANZI NGOROBA 575 044 ATA2		Nord-Kivu	Carrières	S CHO OC SOVICE DE
CD	as Ingénieur Gvil	-	Directo	Directour Out do Conica do
The second secon	D G3 Gemmologie	e Kasai-Central		l'Inspection Minière
				and regions
498.531 ATA1	AI Ingénieur Civil des Mines	Haut-Lomami	_	Chef de Division
Mr. KISHIKO HAMBA			1000	ACT OF TAXABLE
Mine MBU KASOWGO Marianne 519.258 ATA2	Finances	Lomani	Direc	Directeur-Chef de Service
annume	1	d'origine		. ourcoons accuences
				one-tions and all

cette designation

- donne droit à la prime d'intérim;
 met fin à toutes les affectations antérieures.

Fait à Kinshasa, le

Prof. Willy KITOBO SAMISONI

Jam Etage, Hötel du Geuvernemert, Place Royal, Boulevard du 30 Juin - Künshasal/Gombe – RDC Site Web : <u>Were Indoorde od</u> Email : <u>inh@mines.ndc.od</u>